



Être utile est un beau métier



Jeudi 26 janvier 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA MNT ET RMA SIGNENT UN PARTENARIAT

## POUR FACILITER LE QUOTIDIEN DES ADHÉRENTS ET MIEUX LES ACCOMPAGNER

**Alain Gianazza, président général de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT),  
et Philippe Scherer, président de Ressources Mutuelles Assistance (RMA),  
ont signé une convention de partenariat le 25 janvier 2017 à Paris.  
La MNT propose ainsi de nouvelles prestations d'assistance à ses adhérents.**

Acteurs majeurs du monde mutualiste, la MNT, première mutuelle professionnelle dédiée aux agents des services publics locaux, et RMA, plate-forme de services spécialisée dans l'Assistance santé et prévoyance ainsi que le Service à la personne, partagent les valeurs de solidarité, de proximité et d'éthique. Ils ont donc décidé de se rapprocher pour proposer aux adhérents de la MNT des prestations, élargies et simplifiées, **d'aide à domicile**.

Gérées auparavant directement par la MNT, les prestations d'aide à domicile sont confiées à RMA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. En cas **d'hospitalisation de plus de 24 heures**, de **chimiothérapie** et de **radiothérapie**, **d'immobilisation**, de **maternité** et pour toute **hospitalisation en ambulatoire** prévue ou imprévue\*, l'agent territorial pourra ainsi bénéficier d'un maximum de 10 heures d'aide à domicile\*\*.

Dans le cadre de son projet d'entreprise, la MNT ambitionne d'accompagner les territoriaux tout au long de leur vie sur l'ensemble de leurs besoins en assurance. Avec ce nouveau partenariat, elle réaffirme donc sa vocation professionnelle auprès des agents territoriaux en les accompagnant au quotidien à travers **ses services d'assistance**.

\* Cette prestation est intégrée selon les garanties souscrites.

\*\* L'aide à domicile peut être portée à un maximum de 15 heures dans certaines situations (enfant(s) à charge de moins de 10 ans, enfant(s) handicapé(s) à charge, personne vivant seul, conjoint handicapé ou dépendant).

Photo en pièce jointe, de gauche à droite : Alain Gianazza, président de la MNT et Philippe Scherer, président de RMA

**LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT)** – Présidée par Alain Gianazza et dirigée par Jérôme Saddier, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la première mutuelle de la fonction publique territoriale en santé comme en prévoyance. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des personnels des collectivités territoriales. En janvier 2016, la MNT a créé avec SMACL Assurances, *Territoires d'avenir*, le pôle mutualiste des services publics locaux.

**RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE (RMA)** – Présidée par Philippe Scherer et dirigée par Philippe Favreau, RMA est une Plate-forme de services spécialisée dans l'Assistance santé – prévoyance et le Service à la personne. RMA bénéficie d'un agrément ministériel en branche 18 et est régie par le Livre 2 du Code de la Mutualité.

RMA naît en 2003 d'une volonté de créer un réel service d'écoute et de soutien, à forte dimension humaine et doté d'une valeur ajoutée largement reconnue aujourd'hui. Une équipe de spécialistes dédiée à la satisfaction des adhérents met en place des solutions adaptées, prises en concertation avec les intéressés. Les relations entre la mutuelle et les adhérents se fondent sur ses valeurs mutualistes : la proximité, l'empathie et la solidarité.

Les mutuelles clientes de RMA savent qu'elles peuvent compter sur un partenaire performant, attentif à leurs problématiques et soucieux de répondre aux besoins de leurs adhérents.